

CLOTURE DE L'ANNEE 2021 ET BUDGET PRIMITIF 2022

Conseil municipal du 16 Mars 2022



Approbation des comptes de l'exercice précédent

Le compte Administratif et le compte de Gestion 2021



“

Contexte

En attendant la mise en place du CFU: compte unique financier, qui permettra à l'avenir de se prononcer sur un seul document, les comptes de la collectivité sont encore présentés sous la double présentation :

- **Le compte de Gestion** établi et vérifié par le Comptable public, le Trésorier, il retrace toutes les dépenses et recettes enregistrées sur les comptes de la collectivité et payées par la Trésorerie.
- **Le compte Administratif** établi par le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, à partir de toutes les opérations qu'il a ordonnées en exécution du budget voté par le Conseil municipal.

”

Ces deux documents sont complémentaires et doivent être parfaitement cohérents.

LE COMPTE DE GESTION

- ▶ Est la restitution des comptes du comptable public (Trésorier) à l'ordonnateur (Maire).
- ▶ Il doit y avoir stricte concordance entre le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif du Maire.
- ▶ Le Conseil municipal arrête le compte de gestion par son vote qui doit obligatoirement intervenir avant celui du compte-administratif.

COMPTE DE GESTION 2021 - RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	211 053,93	1 019 693,01
DEPENSES	207 556,44	796 886,43
Déficit d'invest. reporté en 2021	114 194,18	
Excédent de fonctionnement		222 806,58
Déficit	-110 696,69	
RESULTAT excédentaire global pour 2021 :	112 109, 89€	

LE COMPTE ADMINISTRATIF

- ▶ Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.
- ▶ Il intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1
- ▶ Il présente le bilan financier de l'ordonnateur.
- ▶ Il permet d'apprécier la santé financière de la collectivité, dans l'évolution des équilibres budgétaires et comptables et dans le résultat dégagé qui permet de financer les investissements futurs.

LES RESULTATS DU CA 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	1 019 693,01 €
----------	----------------

DEPENSES	796 886, 43 €
----------	---------------

SOLDE D'EXECUTION (Excédent de fonctionnement)

Résultat reporté N-1	28 640,87 €
----------------------	-------------

Résultat de clôture N	222 806, 58 €
-----------------------	---------------

LES RESULTATS DU CA 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	211 053,93€
----------	-------------

DEPENSES	321 750,62€
----------	-------------

SOLDE D'EXECUTION (déficit d'investissement)

Résultat de clôture	-110 696,69€
---------------------	--------------

LES RESULTATS DU CA 2021

Résultat final de clôture 2021 au Compte administratif :

Excédent de fonctionnement :	222 806,58 €
Déficit d'investissement :	- 110 696,69 €
<hr/>	
Résultat final net:	112 109, 89 €

Les chiffres figurant au compte de gestion et au compte administratif pour 2021 sont parfaitement identiques,

La cohérence des deux comptes est établie, le conseil municipal peut donc approuver ces documents lors de la présente séance du Conseil municipal.

En bref,

2021 a été une année qui a permis de dégager un excédent de clôture 3,9 fois plus important que l'année précédente.

Des économies ont été réalisées au niveau du fonctionnement avec notamment la suppression de la navette scolaire et la diminution des charges de personnel.

Parallèlement, des projets ont pu être réalisés en investissement sur la base de la capacité d'auto-financement sans recours à un emprunt bancaire.

On peut citer notamment:

- L'éclairage LED de la salle du cloître
- L'achat d'un écran interactif qui équipe la salle de classe de CE1 de l'école Jean Egen subventionné à hauteur de 3119,28 € par l'Académie Nationale (50% de la dépense).
- L'achat d'une saleuse tractable pour les services techniques
- L'acquisition d'un ordinateur portable pour le service administratif.
- L'acquisition de 4 barnums subventionnée à hauteur de 1666€ par la CEA (30% de la dépense)

ZOOM sur le projet de pose des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Bibliothèque qui est également une réussite.

Subventionné à hauteur de 80% par l'Etat, la CEA, la Région et la CCRG, le « reste à financer » pour la commune s'élève à 2715 €.

Dépenses		Recettes	
1	- Travaux de pose de 27 panneaux photovoltaïques	12 450€	5 - Subvention CLIMAXION (Région ADEME) : 1 782€
2	- Raccordement	1 128€	6 - Subvention CEA (anc. Dpt 68) : 3 394€
3	- Autres / aléas & imprévus	- €	7 - Subvention DSIL : 4 073€
			- Subvention CCRG (fonds de concours) : 1 612€
			8 - Autres : - €
			9 - Autofinancement : 2 715,52 €
			10 - Fond de compensation de la TVA : 2 673€
	Montant Total H.T.	13 578€	
4	- TVA	2 716€	
	Montant Total T.T.C.	16 293€	Montant Total : 16 293€

BILAN - RESULTAT CUMULE

A noter que le résultat cumulé de fonctionnement de 222 806,58€ sert en priorité à couvrir le besoin de financement en investissement (déficit d'investissement constaté à la clôture de l'exercice + déficit sur les reports d'investissement).

L'excédent net de 112 109,89 € correspond, en comptabilité budgétaire, au fonds de roulement de la collectivité.

Il était de 28 640,87 € fin 2020.

Présentation du budget principal pour 2022

Objectifs de la présentation

- ◆ Informer sur la situation financière de la collectivité
- ◆ Visualiser les orientations budgétaires
- ◆ Valider le programme 2022



CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

- ▶ Environnement financier des collectivités fortement perturbé par la crise sanitaire COVID 19.
- ▶ Aujourd'hui, la situation est préoccupante avec le déclenchement de la guerre en Ukraine et une forte inflation est à craindre en 2022,
- ▶ Prévisions de la Banque de France (croissance en %, moyenne annuelle) début janvier :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB réel	1,8	- 8,0	6,7	3,6	2,2	1,4
IPCH	1,3	0,5	2,1	2,5	1,5	1,6
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	1,8	1,7	1,7
Investissement des entreprises	3,4	- 8,8	11,7	2,4	4,4	3,5
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	4,6	6,1	2,2	1,0
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,7	0,6	1,3	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,0	7,9	7,8	7,7

PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 : VOLET COLLECTIVITES TERRITORIALES

On retient :

□ **Modification des indicateurs financiers utilisés dans la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

□ **Stabilité des dotations garantie par l'Etat**

En 2021, la commune a perçu sur cette base : 83 540 € pour la DGF et ces montants devraient être maintenus en 2022,

□ **Actualisation des bases d'imposition : + 2,7 % environ**

□ **Soutien à l'investissement de l'Etat aux collectivités :**

✓ **DSIL + 350 M€ mobilisés pour les communes essentiellement axés sur le projets de rénovation thermique des bâtiments publics, des bâtiments scolaires et de travaux visant la performance énergétique et le développement des énergies renouvelables.**

✓ **Dotation de soutien pour la protection de la biodiversité : + 10 M€**

PERSPECTIVES RESSOURCES HUMAINES

DISPOSITIONS DE L'ETAT

MESURES GENERALES : on retient :

- Le gel du point d'indice de la FP depuis le 01/02/2017
- Charges patronales stables, après revalorisation de 0,9 % au 1^{er} janvier 2022, le Smic est porté à 1 603,12 € brut mensuels.
- Prime pouvoir d'achat (Indemnité Inflation) : 100 € versés en janvier pour 9 agents concernés.

MESURES CATEGORIELLES :

- Relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique des agents de catégorie C en début de grille indiciaire.

LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Il vise :

- ❖ À définir les réalisations 2022
- ❖ A traduire les grands choix politiques de la commune en matière de fonctionnement et d'investissement.
- ❖ A valider les choix étudiés au cours de l'année et déjà ciblés lors du GTR du 10 janvier, de la commission finances du 24 février et du GTR pré-conseil du 2 Mars 2022

Il a pour conséquence :

- ❖ D'autoriser juridiquement le Maire à percevoir les recettes et à exécuter les dépenses dans la limite des crédits votés, sur l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre 2022).

Préambule : **point sur la dette**

La situation s'améliore nettement avec la fin de plusieurs prêts : un fin 2021 puis un en 2023 et un en 2024.

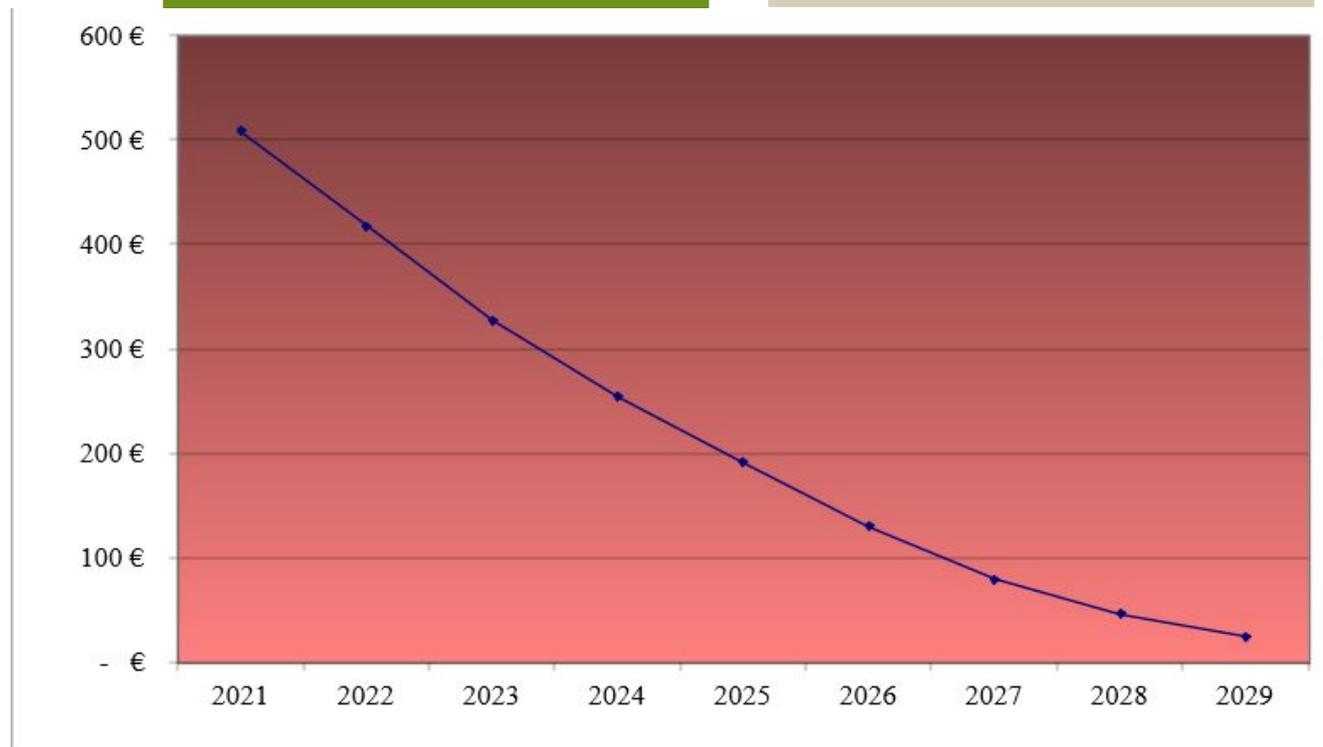
En 2022, la charge annuelle des emprunts s'élève à 122 480€ de capital (section d'investissement) et 16 353€ d'intérêts (section de fonctionnement)

soit une somme globale de 138 833€ affectées au remboursement des emprunts.

L'ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2022

**ENCOURS DE
DETTE AU 1^{ER}
JANVIER 2022 :
646 628€**

**ENCOURS PAR
Hab.
418€**



Point sur les garanties d'emprunts également :

Au 31 décembre 2021, la collectivité avait accordé sa garantie au titre de 3 contrats de prêt au bénéfice de DOMIAL et HABITATS DE HAUTE ALSACE dans le cadre de la construction des résidences de la Lauch, Les Tilleuls et les Fraxinelles.

Le capital restant dû garanti total s'élève à : 654 049€

LE BUDGET PRIMITIF 2022

Conformément aux réunions des groupes de travail et notamment suite au GTR du 10 Janvier 2022

Il a été fait les constats suivants :

1. L'étanchéité de la toiture du local loué aux brasseurs est à reprendre, la toiture en bac-acier doit être refaite.
2. Les toilettes de l'école maternelle de Schweighouse sont vétustes et doivent faire l'objet d'une mise aux normes et d'une rénovation.
3. Les archives de la commune sont saturées et les combles doivent être aménagés afin de garantir la bonne conservation des documents.
4. Le sol de l'espace administratif de la mairie est abîmé, il y a lieu de profiter de ce changement de revêtement pour réaménager les locaux.
5. L'accessibilité PMR de la mairie couplée à un projet de rénovation des façades de l'ensemble du Cloître est à engager.
6. La première tranche des travaux de restauration de l'Eglise St Jean Baptiste va débuter.

ORIENTATIONS 2022

LA STRATEGIE FINANCIERE POUR LE BP 2022

M le Maire souhaite également réaffirmer les lignes directrices de l'élaboration de ce budget primitif pour 2022 :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition (taxes foncières)
- Maîtriser les charges à caractère général malgré l'inflation annoncée qui atteindra entre 3,7 et 4,4% en 2022 (source BDF 13/03/2022).
- Limiter l'investissement à la capacité d'auto-financement de la commune
- Ne pas souscrire de nouveau prêt afin de faciliter en 2023 la réalisation d'autres projets plus importants visant notamment l'objectif de la mandature; à savoir d'inscrire la commune dans la transition énergétique et environnementale.

Rappel sur le cadre réglementaire d'élaboration d'un budget :

LE BUDGET SE PRESENTE OBLIGATOIREMENT EN EQUILIBRE

Section de Fonctionnement

Dépenses = 1
154 282,14 €

Recettes =
1 154 282,14€

Section d'Investissement

Dépenses =
1 059 191,32€

Recettes =
1 059 191,32€

TOTAL BP =
2 213 473, 46€

En matière de fonctionnement tout d'abord,

L'objectif est de réduire les dépenses de fonctionnement et, en tout état de cause, maîtriser les hausses telles que celle de l'énergie actuellement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2021 à 796886,43€. Elles sont évaluées à 1 154 282,14€ pour 2022,

Ces dépenses de fonctionnement sont pour une très grande partie des dépenses contraintes soit parce qu'elles visent des dépenses incompressibles pour la commune, soit parce qu'elles résultent de montants fixés par d'autres structures.

Elles se répartissent en plusieurs groupes :

- **Les charges à caractère général** : elles regroupent l'ensemble des achats, fournitures, maintenance et services utiles au fonctionnement courant de la mairie. On peut citer l'électricité, le gaz, les contrôles et la maintenance des bâtiments, l'entretien et les réparations des les bâtiments, le carburant, ou encore les travaux forestiers et les frais de gardiennage de l'ONF.

C'est également là que figure l'acquisition de petites fournitures comme le tissus pour les Lautenbag, les fournitures administratives ou le petit matériel comme l'équipement vélo pour les enfants.

LES DEPENSES

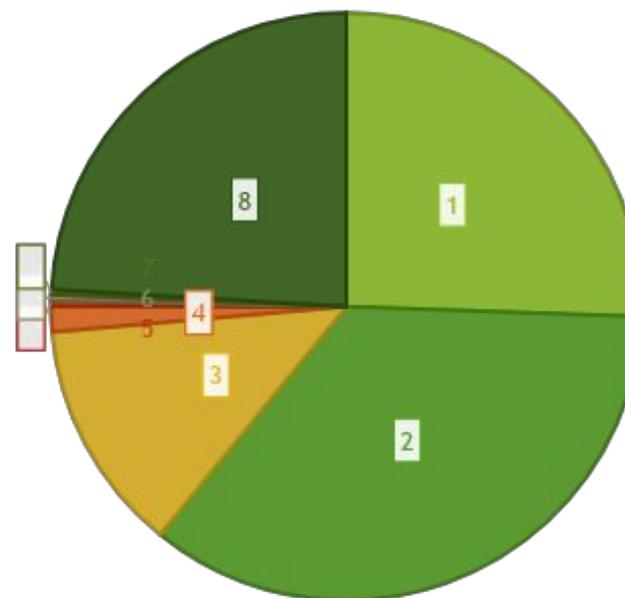
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

- **Les frais de personnel** : il s'agit des rémunérations et cotisations dues pour l'emploi du personnel communal, ils représentent 35% de nos dépenses.
- **Les autres charges de gestion courante**: elles regroupent notamment les indemnités des élus mais aussi les participations versées à des organismes extérieurs tels que les SDIS, les brigades vertes ou les subventions versées au CCAS et aux associations.
- **Les charges financières** *sont constituées par les intérêts des emprunts bancaires. En 2021, ils ont représentés 21023,40€.*
- **On peut également citer des dépenses liées aux atténuations de produits** où l'on retrouve par exemple le FPIC, fonds de péréquation intercommunal et communal, mécanisme de compensation ayant une contrepartie en recettes impôts et taxes.

LES DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

1 154 282,14 €



011 -	Charges à caractère général	294 980,00 €
012 -	Charges de personnel (y compris Bûcherons)	407 650,00 €
65 -	Autres charges de gestion courante	147 123,00 €
66 -	Charges financières	16 553,00 €
67 -	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
68 -	Dotations aux amort. & provisions	4 000,00 €
022 -	Dépenses de fonctionnement imprévues	2 976,14 €
023 -	Virement à la section d'investissement	278 000,00 €

En fonctionnement, il sera également prévu de verser aux associations la somme globale de 30000€ se détaillant comme suit :

Pour les associations de la commune:

Dem andeurs	Nombre de membres comm une-autres	Date de dem ande	Montant de la subvention 2021	Montant de la subvention 2022 souhaitée	Montants validés Conseil m unicipal du 16/03/2022	Observations éventuelles :
CHORALE Sainte-Cécile	15 15	28/02/2022	120,00€	350,00€	120,00€	Achat de partitions. Eventuelles formations pour les plus jeunes
Conseil de Fabrique de Schweighouse	5	-	520,00€	0,00€	- €	pas de demande spécifique cette année
Conseil de Fabrique de Lautenbach		24/02/2022	0,00€	996,00€	- €	Les lucarnes pour chauves-souris seront réalisées en régie.
CO OPERATIVE SCOLAIRE Schweighouse (voyage scolaire)		-	0,00€	0,00€	- €	pas de voyages scolaires cette année
CO OPERATIVE SCOLAIRE Lautenbach (voyage scolaire)		02/01/2022	0,00€	2585,00€	2 940,00€	Séjour à Aubure du 4 au 8 Avril 2022
HARMONIE DU FLORIVAL	16 20	14/02/2022	480,00€	500,00€	500,00€	Poursuivre le développement de la culture musicale (renouvellement annuel des partitions)
S'LINDEBLÄTT	12 150	10/02/2022	120,00€	250,00€	120,00€	Besoin de locaux d'archivage
Union Nationale des Combattants (U.N.C.)	21 5	01/03/2022	120,00€	120,00€	120,00€	
Association sportive Lautenbach- Schweighouse	24 33	28/02/2022	1 000,00€	1 000,00€	1 000,00€	
LES BIBLIO-POTES	15 1	23/02/2022	3 000,00€	3 649,00€	3 649,00€	Demande pour l'achat d'un ordinateur - Participation aux frais de fonctionnement de l'association depuis 2019 (2700 €/an).
2CV - Ô - RHIN	2 86	18/02/2022	120,00€	250,00€	120,00€	
Les éditions Delugène	8 4	26/01/2022	1ère demande	150,00€	120,00€	Interventions dans les écoles Kamishibai
Association de Gestion des Salles Communales	19 associations	28/02/2022	3 000,00€	3 000,00€	3 000,00€	pas de demande spécifique mais contribution aux frais de fonctionnement
SOUS-TOTAL Associations de la commune			8 480€	12 850€	11 689,00€	

Pour les associations extérieures à la commune :
à noter la part importante dédiée à la participation au fonctionnement du périscolaire, aujourd'hui,
géré par la fédération : Foyers club d'Alsace.

Dem andeurs extérieurs	Date de la demande	Montant de la subvention 2021	Montant de la subvention 2022 souhaitée	Montants validés au Conseil municipal du 16/03/2022	Observations éventuelles:
AAPPMA Lautenbach-zell	28/12/2021	50 €	indéfinie	50,00 €	
Union dép. des sapeurs-pompiers de Mulhouse	15/12/2021	180 €	180 €	180,00 €	9 membres à 20€ = 180e
Club Vosgien	02/01/2022	80 €	80,00 €	80,00 €	actions organisées sur les commune d'année en année
Doneurs de sang du Haut-Florival	24/01/2022	80 €	80,00 €	80,00 €	actions organisées sur les commune d'année en année
Groupement d'Action Sociale (Personnel cotisant)	02/01/2022	270 €	270,00 €	270,00 €	Accord suivant cotisation du personnel (3 agents x 90€)
Société d'Arboriculture de Guebwiller et environs	02/01/2022	100 €	100,00 €	100,00 €	partenariat renouvelé annuellement - entretien et coupes d'arbres dans le village
Ass APALIB	02/12/2021	0 €	792,00 €	- €	
AFM TELETHON	07/10/2021	0 €	indéfinie	- €	
Ass APAMAD	02/12/2021	0 €	720,00 €	- €	
Ass Espoir	02/12/2021	0 €	indéfinie	- €	
Ass Deltarevie	22/10/2021	0 €	indéfinie	- €	
APAEI Saint-André	29/10/2021	0 €	indéfinie	- €	
Le Rimlishof	10/02/2022	50,00 €	200,00 €	50,00 €	
Banque alimentaire	18/01/2022	0,00 €	indéfinie	- €	
Foyers Club d'Alsace	02/01/2022	7 000,00 €	17 365,00 €	17 086,49 €	Association en charge de la gestion du périscolaire - conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens en 2021 .
Resto du Cœur du Haut-Rhin	10/01/2022	0,00 €	indéfinie	- €	Versements en 2021 par le CCAS
SOUS-TOTAL Demandes des associations extérieures		7 580,00 €	19 787,00 €	17 896,49 €	

Il sera également versé aux organismes tels que les Brigades vertes, l'Adauhr les cotisations annuelles. Ces sommes sont liées à des services et une adhésion volontaire de la commune.

► Détail des sommes imputées au compte 65 548 :

Organismes bénéficiaires	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	BP
	2018	2019	2020	2021	2022
Brigades vertes	6 284 €	6 415 €	6 627 €	6 700 €	6 900 €
Contrib Parc Naturel des Ballons	1 770 €	1 761 €	1 961 €	2 000 €	2 000 €
Synd mixte de la Lauch	8 587 €	8 587 €	2 027 €	2 500 €	2 500 €
"Animations Vacances" CLSH Buhl	1 910 €	4 058 €	1 510 €	5 225 €	2 278 €
France Bois	259 €	394 €	222 €	198 €	300 €
ADAUHR	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Total	19 310 €	21 715 €	12 848 €	17 123 €	14 478 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement se répartissent en 4 catégories :

- **Les impôts et taxes :** Ils représentent 70% de nos recettes. Il s'agit de la fiscalité locale perçue au travers des taxes foncières versées par les contribuables, les attributions de compensation (en 2022, elles sont évaluées à 463 666€) et de certaines taxes reversées aux communes telles que la taxe sur la consommation finale d'électricité ou la taxe additionnelle sur les droits de mutation.
- **Les dotations et subventions:** Elles représentent 15% de nos recettes et regroupent sous différentes appellations les dotations de l'Etat.

Ces deux catégories représentent 85% de nos recettes et constituent le socle de nos ressources stables. Elles couvrent l'essentiel de nos frais de fonctionnement.

LES RECETTES

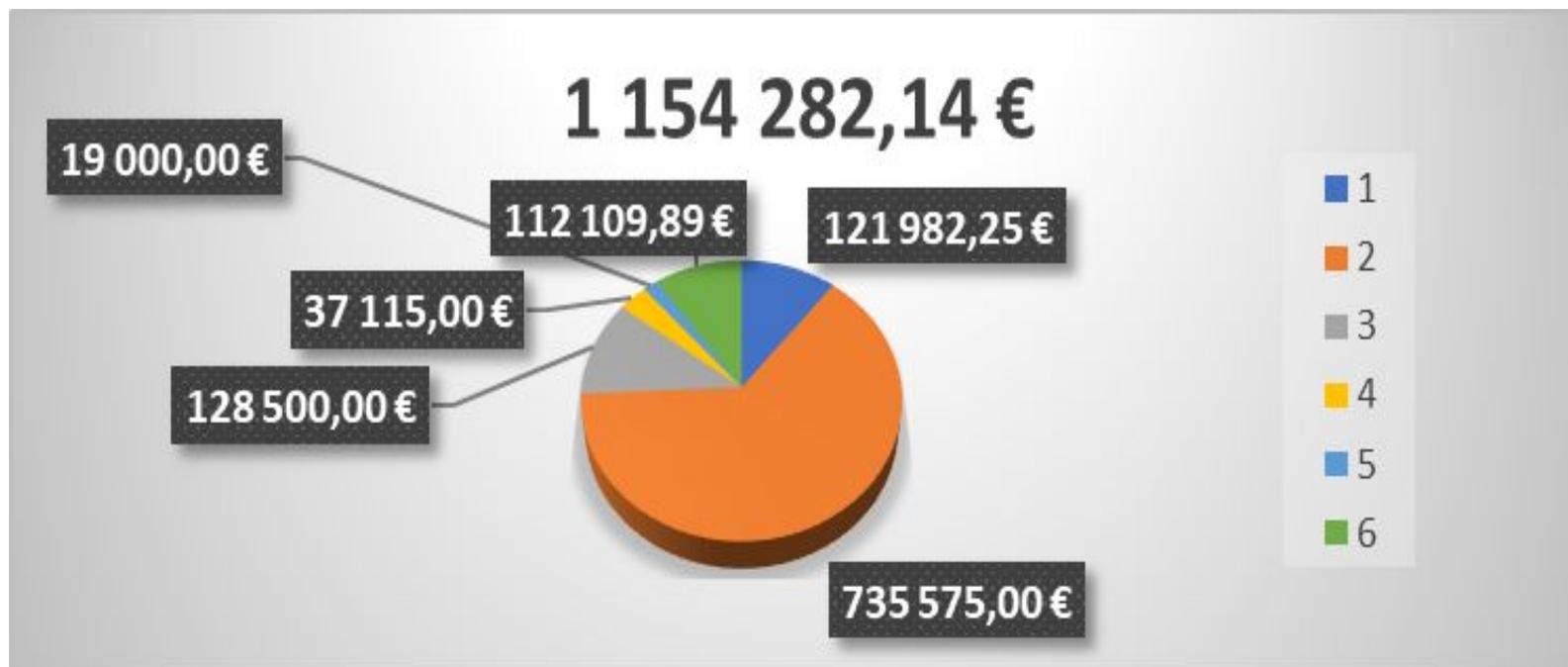
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

- **Les produits des domaines et produits de gestion courante** visent des recettes propres à la collectivité issues des biens communaux ou des activités communales (loyers du logement au-dessus de la Poste, ventes de bois, locations, redevances et concessions...).
- **Les produits exceptionnels** : il s'agit, comme leur nom l'indique, de recettes non reconductibles liées à un fait générateur exceptionnel.

En 2021, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 019 693,01€
En 2022, elles peuvent être estimées à 1 154 282,14€,

LES RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT POUR 2022 :



1	Produits des services du domaine	121 982,25 €
2	Impôts et taxes	735 575,00 €
3	Dotations et participations	128 500,00 €
4	Autres produits de gestion courante	37 115,00 €
5	Atténuations de charges	19 000,00 €
6	Excédents de fonctionnement reporté	112 109,89 €
		1 154 282,14 €

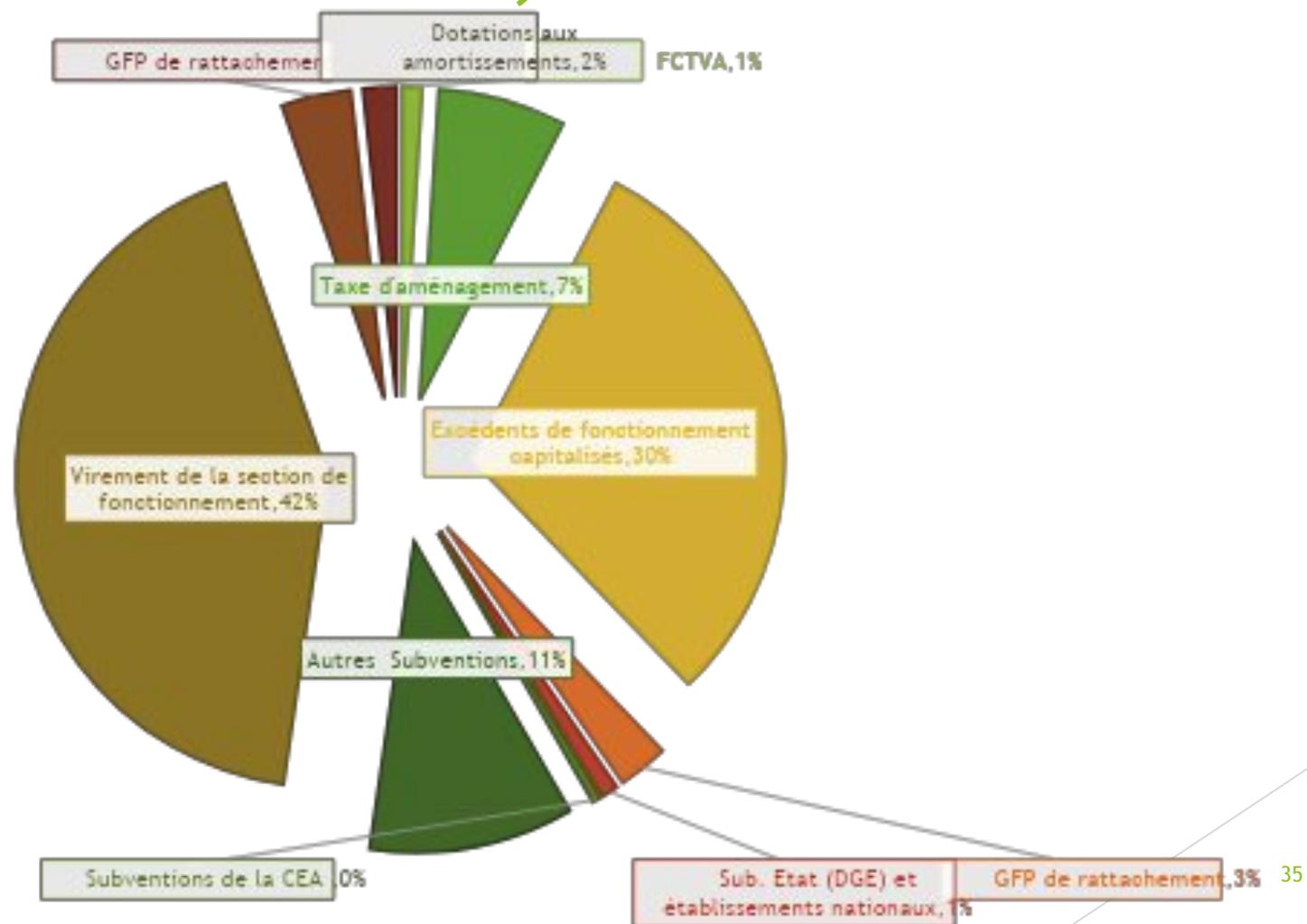
Passons à la section d'investissement,

Les recettes d'investissement sont constituée globalement de la taxe d'aménagement, de la récupération de la TVA.

On y comptabilise également les subventions reçues. En 2022, les recettes principales attendues à ce titre relève du financement de la première tranche de restauration de la Collégiale.

Et c'est également en recettes d'investissement que le virement depuis la sections de fonctionnement est enregistré, qui s'élève cette année à 278000€,

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES peuvent être estimées à 1 059 191,32€ :



PASSONS AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES POUR 2022

Elles viseront :

- la mise en place d'un éclairage led et l'installation d'une prise de force à la salle de l'Ancienne Gare.
- l'installation d'une nouvelle toiture métallique pour le local loué aux Brasseurs
- la réfection des toilettes de l'école de Schweighouse
- l'acquisition de panneaux d'affichage pour la production de nos deux sites photovoltaïques
- l'acquisition de 5 tombes cinéraires pour le Columbarium.
- la mise en place de deux poteaux pour la défense incendie

Il est également programmé en 2022 :

- l'isolation des combles du bâtiment conventuel de la mairie couplée à l'étude pour l'aménagement de la surface pour la création d'un local d'archives.
- la rénovation extérieure de ce bâtiment et la mise en accessibilité PMR de la mairie sera également étudiée et mise en œuvre,
- le remplacement du sol en mairie et un nouvel aménagement de l'espace administratif.

Et bien sûr et il s'agit de la plus grosse dépense : la première tranche de restauration de la Collégiale sera débutée.

Le plan de financement de cette première tranche de restauration, la tranche ferme peut être présentée comme suit. D'ici le 24 mars prochain, M, ISNER, notre maître d'œuvre communiquera son projet et le dossier de consultation des entreprises (DCE) qui permettra de lancer les différents marchés de travaux.

DEPENSES	MONTANT HT TOTAL	MONTANT TTC TOTAL	RECETTES	MONTANT	% sur HT	% sur TTC
<i>Travaux</i>			<u>Aides publiques</u>			
selon estimation MOE stade AVP	346 352,25 €	415 622,70 €	<i>Etat</i> Ministère de la Culture - DRAC Alsace	213 317,65 €	45%	37,50%
			<i>Collectivités locales</i> Conseil Régional d'Alsace	142 211,77 €	30%	25,00%
			Département	94 807,84 €	20%	16,67%
<i>Prestations intellectuelles</i>				450 337,26 €	95%	79%
maîtrise d'œuvre JL ISNER	61 721,18 €	74 065,42 €				
assistance à maîtrise d'ouvrage VADE'MECUM	9 940,00 €	11 928,00 €				
SPS estimation	4 000,00 €	4 800,00 €				
BCT estimation	4 000,00 €	4 800,00 €				
	79 661,18 €	95 593,42 €				
			<i>sous-total aides publiques</i>			
				93 290,92 €		16,40%
			<u>Par Paroisse</u>	25 218,89 €		4,43%
<i>Divers</i>						
DIAG amiante plomb estimation	1 500,00 €	1 800,00 €				
publicités consultations publiques	1 500,00 €	1 800,00 €	<u>Reste à charge Commune</u>			
frais divers et imprévus (10% travaux)	34 635,23 €	41 562,27 €	Fonds propres, prêt, fondation du patrimoine, etc	0,00 €		0,00%
Actualisation et révisions (3% travaux)	10 390,57 €	12 468,68 €		0,00 €		
	48 025,79 €	57 630,95 €				
TOTAL HT montant opération	474 039,22 €	568 847,07 €		568 847,07 €	38	100%

En résumé, par domaines, les investissements 2022 se résument comme suit :

ADMINISTRATI

F

Un ordinateur pour M le Maire

Du matériel de sauvegarde informatique sera acheté et un contrat de maintenance avec un prestataire informatique sera conclu.

Le réaménagement des espaces de travail et de réunion et la pose d'un nouveau revêtement de sol.

TECHNIQUE

Un ordinateur pour le service,

Du matériel et outillage tel qu'une souffleuse à feuilles, une élagueuse télescopique et une balayeuse.

Des bacs à sels seront achetés pour être disposés dans le village

L'installation de deux poteaux d'incendie sera réalisée

De nouvelles guirlandes de Noël LED seront achetées

Des tombes cinéraires seront commandées et mise en place en régie au Columbarium.

Au programme 2022, on peut également citer :

CULTURE

Le parcours EGEN et CLAIRON sera mis en scène,

Les manifestations portées par le GT manifestations culturelles seront organisées sous réserve des conditions sanitaires en vigueur.

Le partenariat avec la Filature Nomade se poursuivra.

JEUNESSE

L'équipement des enfants se rendant à vélo dans les écoles de la commune se poursuivra,

L'aire naturelle Rue de la Paix sera réalisée avec le groupe de travail,

Un conseil des jeunes sera mis en place

Et le projet, en lien avec la CCRG pour la rénovation du skate-park à l'aire de loisirs intercommunale, sera définit.

LES PRINCIPALES NOUVELLES DEPENSES D'EQUIPEMENT PREVUES EN 2022

ENVIRONNEMENT

Des afficheurs seront installés sur les deux sites photovoltaïques

Le programme FORET sera mis en œuvre conformément au 2^{ème} EPC transmis par l'ONF

Des panneaux d'informations seront créés sur le thème de la forêt, un espace à partager.

Le chemin forestier sera intégralement repris.

Des plantations seront achetées pour la création des massifs - projet POST-BACS porté par le GT Fleurissement

BATIMENTS

Les toilettes de l'école de Schweighouse seront rénovés,

L'étanchéité de la toiture de la brasserie sera réalisée

Une prise de force et un éclairage led seront installés à la salle de l'Ancienne Gare.

VOIRIE

Le CHAUCIDOU, la chaussée à voie centrale banalisée sera tracée.

Des travaux de gravillonnage et de reprise des enrobés abîmés seront entrepris.

L'étude pour l'extension du trottoir du Kreuzbach finalisée

Point sur l'action du CCAS en 2022 :

- ▶ Avec la guerre en Ukraine et la situation dramatique des Ukrainiens, l'accueil de réfugiés est à envisager.
- ▶ La municipalité souhaite s'associer à l'élan de solidarité actuel et une action particulière du CCAS est envisagée.

M le Maire, les adjoints ainsi que Mme LAUNOIS, Mme KLINGELSCHMITT... ont souhaité reverser leur indemnité du mois de février au CCAS ainsi que la recette de la vente du « vide-grenier » qui s'est déroulée au dépôt communal samedi 12 mars,

Il est également proposée que la commune verse cette année 3000€ de subvention au CCAS.

Ces actions visent à assurer l'accueil des réfugiés dans la commune. Un accueil qui débute aujourd'hui avec l'hébergement d'une famille dans le logement du presbytère mis à disposition en lien avec le Conseil de Fabrique.

Ensemble, face à cette guerre, nous devons faire preuve de générosité, de soutien et de bienveillance.

La présentation du budget primitif se clôture avec LE VOTE DE L'ASSEMBLEE.

